



CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX-SUR-LAUSANNE

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS N°42/2025

Demande de crédit pour l'étude en vue de la réalisation d'un plan d'affectation (PA) "Grand Pré Sud", périmètre c - secteur A

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers-communaux,

La Commission chargée du préavis susmentionné est composée de :

1^{er} membre :

- CHISHOLM Helen – AS2E, 1^{ère} membre

Membres :

- VERGARA Christian – AS2E
- HOFSTETTER David - Entente
- PEGUIRON Annick - Entente
- ZEQUIRI Medi – Entente, rapporteur

La Commission s'est réunie le jeudi 7 février 2025 à 20h30, à la salle de la municipalité de la maison de commune, en présence de Madame Naïcha Kähr, Conseillère municipale et de Monsieur Etienne Fleury, Syndic.

Notre Commission a débattu des informations reçues.

Le préavis, ensuite, est finalisé par échanges sur place et par courriels les jours suivants.

INTRODUCTION ET ETUDES ENVISAGÉES

La Municipalité souhaite répondre aux besoins actuels et futurs de la population en matière d'équipements communaux et, ainsi, faire face aux nouvelles demandes en lien avec l'évolution démographique. Elle souhaite également pouvoir disposer d'une grande latitude d'actions pour l'installation d'activités à même de renforcer le dynamisme de son centre.

La demande de crédit concerne :

- L'étude en vue de la réalisation d'un plan d'affectation (PA) au « Grand Pré Sud », périmètre C – secteur A.

La commission met en évidence et souhaite que :

- Les frais engagés par ce préavis, doivent pouvoir offrir à la Municipalité une vision claire et précise, lui permettant de prendre des décisions éclairées dans l'intérêt de la population.
- Les mandataires choisis devront tenir compte dans leurs réflexions des enjeux sociétaux et environnementaux, notamment en préservant les espaces verts existants, tout en améliorant leur utilité pour la communauté, ainsi que des spécificités de notre commune afin de proposer des solutions pragmatiques et adaptées.



CONCLUSION

Au vu du préavis présenté et des éléments qui précèdent, c'est à l'unanimité que la Commission vous recommande d'accepter le préavis 42/2025 soit :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 245'000.- (TTC) destiné à l'étude en vue de la réalisation d'un plan d'affectation (PA) au « Grand Pré Sud », périmètre C – secteur A
- D'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché.
- De décharger la Commission de son mandat.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 10 février 2025

La Commission :

CHISHOLM Helen – AS2E, 1^{er} membre

ZEQIRI Medi - Entente, rapporteur

VERGARA Christian – AS2E

PEGUIRON Annick - Entente

HOFSTETTER David - Entente